

Présentation du projet de règlement

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE 493-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 428-2014 DE SAINT-ANACLE-DE-LESSARD AFIN D’ASSURER LA CONCORDANCE AUX RÈGLEMENTS 06-18 ET 20-02, D’ADOPTER DES MODIFICATIONS AUX PLANS DE ZONAGE ET DE MODIFIER LA SUPERFICIE DES ABRIS SOMMAIRES.

Le but du présent règlement est d’assurer la concordance aux règlements 06-18 et 20-02 de la MRC de Rimouski-Neigette, d’adopter des modifications aux plans de zonage et de modifier la superficie des abris sommaires.

Le règlement permettra donc :

- La modification de dispositions normatives concernant de nouvelles définitions
- La modification de dispositions normatives concernant l’agriculture urbaine à l’intérieur du périmètre urbain et des terrains résidentiels
- La modification de dispositions normatives concernant les usages complémentaire en affectation forestière
- La modification et l’agrandissement du périmètre urbain. Le plan de zonage feuillet 2 « périmètre urbain » incluant les modifications proposées est présenté à l’annexe A du règlement.
- La modification du zonage à l’extérieur du périmètre urbain. Le plan de zonage feuillet 1 « territoire municipal » incluant les modifications proposées est présenté à l’annexe B du règlement.
- La modification de la grille des spécifications. La grille des spécifications incluant les modifications proposées est présentée à l’annexe C du présent règlement.
- La modification d’un article concernant la superficie des abris sommaires